



La norme IPSAS 27 est fondée sur IAS 41, Agriculture. Les participants qui connaissent IAS 41 devraient être à l'aise avec IPSAS 27 tant que les principales différences sont notées.

La prévalence de l'agriculture dans le secteur public varie d'une administration à l'autre – déterminez s'il s'agit d'un problème important pour les participants ou non.

*Le Manuel des normes comptables internationales du secteur public est la principale source faisant autorité sur les principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public.*

*Toutes les informations contenues dans cette présentation sont exclusives et protégées par le droit d'auteur.*

Agriculture 

## Champ d'application

- Actifs biologiques – végétaux ou animaux vivants (à l'exception des plantes porteuses)
- Produits agricoles – point de récolte
  
- Exclut:
  - Terres liées à l'activité agricole
  - Actifs incorporels liés à l'activité agricole
  - Actifs biologiques détenus à des fins de prestation ou de fourniture de services

Agriculture 

Le secteur public peut avoir de nombreux exemples d'actifs biologiques détenus pour la fourniture de services. En voici quelques exemples :

Chiens de police / douanes

Chevaux de police

Arbres / fleurs dans les parcs publics.

Ces éléments sont comptabilisés dans la norme IPSAS 17, Immobilisations corporelles. Si ceux-ci sont courants, il serait peut-être souhaitable d'ajouter une diapositive sur les questions qui se poseront en vertu de cette norme :

- Période d'amortissement (p. ex., durée de vie ou période de service)
- Quand l'actif est prêt à être mis en service (p. ex., lorsqu'une formation est requise, celle-ci peut être capitalisée dans le cadre d'un actif en construction)
- Dépréciation (p. ex., blessure)

## Plantes porteuses

- Une plante porteuse est une plante vivante qui :
  - Est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles:
  - Est susceptible de porter des produits pendant plus d'une période: et
  - A une faible probabilité d'être vendu comme produit agricole, sauf pour les ventes accidentelles de ferraille.
- Les plantes porteuses sont comptabilisées conformément à la norme IPSAS 17

Agriculture 

Notez que cela ne s'applique qu'aux plantes (mais aussi comparer avec les informations – actifs biologiques porteurs qui incluent les animaux).

## Exemples

Actifs biologiques	Produits agricoles	Produits – resultat du traitement après la récolte
Mouton	Laine	Fil/ Tapis
Arbres dans la plantation de bois	Arbres abattus	Grumes, bois
Plants de coton	Coton récolté	Fil, vêtements
Vache laitière	Lait	Fromage
Cochons	Carcasse	Saucisses, jambon cru
Buissons de thé	Feuilles cueillies	Thé
Vignes	Raisins cueillis	Vin
Arbres fruitiers	Fruits cueillis	Fruits transformés

Agriculture 

## Activité agricole

- Gestion de la transformation biologique et récolte des actifs biologiques
- Activités diverses
  - Capacité de changement
  - Gestion du changement
  - Evaluation du changement
- La transformation biologique entraîne des changements d'actifs ou la production de produits agricoles

Agriculture 

## Comptabilisation

- Comptabiliser un actif biologique ou un produit agricole lorsque :
  - L'entité contrôle l'actif à la suite d'un événement passé
  - Les avantages économiques futurs probables et le potentiel de service iront à l'entité
  - La juste valeur ou le coût peut être évalué de manière fiable

Agriculture 

Il convient de noter que la juste valeur telle qu'elle est actuellement définie dans les IPSAS n'est pas la même que celle définie dans IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Si les participants connaissent bien les IFRS, cette différence doit être soulignée.

### Evaluation lors de la comptabilisation initiale

- Évalué à la juste valeur moins les coûts de vente
- En cas de transaction sans contrepartie directe, idem
- Produits agricoles récoltés à partir d'actifs biologiques évalués à la juste valeur moins les coûts de vente au point de récolte
- Regroupement selon les attributs autorisés

Agriculture 

Il convient de noter que la juste valeur telle qu'elle est actuellement définie dans les IPSAS n'est pas la même que celle définie dans IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Si les participants connaissent bien les IFRS, cette différence doit être soulignée.

La définition de la juste valeur dans les IPSAS est la suivante :

**La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé, entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance.**

Cela inclut les valeurs d'entrée et de sortie.



### Evaluation ultérieure

- Évalué à la juste valeur moins les coûts de vente à chaque date de clôture
- Produits agricoles - Juste valeur moins coûts de vente au point de récolte
- Gains ou pertes – Comptabilisés en excédent ou en déficit pour la période au cours de laquelle ils surviennent

Agriculture 

Noter les commentaires antérieurs sur la juste valeur selon les normes IPSAS

## Informations

- Gain/perte lors de la comptabilisation
- Consommables/Actifs biologiques porteurs
- Actifs biologiques détenus en vue de la vente et ceux détenus en vue d'une distribution gratuite ou à la valeur nominale
- Nature des activités & estimations des quantités physiques
- Rapprochement

Agriculture 

Voir le module Actifs pour plus d'informations sur les divulgations (page 109).

## Questions et Discussions



- Visitez le site web de l'IPSASB  
<http://www.ipsasb.org>